Démarche : ARS BFC - Appel à candidature 2019 Demande de crédits non

reconductibles "gratification de stage (ESMS P.Handicapées

uniquement)"

Organisme : Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté - Direction de

l'autonomie

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Cet appel à candidature est réservé aux ESMS du secteur « Personnes Handicapées » du territoire Bourgogne-Franche Comté, et a pour objectif de recueillir les demandes d'accompagnement en crédits non reconductibles pour la gratification de stagiaires dans le champ médico-social, secteur "Personnes handicapées" (enfance, adulte et travail) pour l'exercice 2019.

Les établissements et services médico-sociaux concernés sont les E.S.M.S. de Bourgogne-Franche-Comté financés en tout ou partie par l'Agence Régionale de Santé et qui accueillent des stagiaires pendant au moins 2 mois (8 semaines, consécutives ou non) dans le cadre d'études qualifiantes en vue d'un diplôme du secteur sanitaire et social, quel que soit leur lieu d'étude actuel. La finalité de ce dispositif étant la fidélisation de jeunes professionnels sur notre territoire. Depuis 2015, l'Agence propose ce soutien, en deux phases (printemps et automne), afin de soutenir les stages qui surviennent sur les deux parties de l'année.

Les crédits non utilisés feront l'objet d'une reprise en N+1 ou N+2.

Ce formulaire est court, aussi il convient de compléter autant de formulaires que de demandes de gratifications. La validation de votre demande vous sera communiquée dans le cadre de la campagne budgétaire dans votre décision tarifaire, (en dehors de cette plateforme).

La date limite de dépôt de vos demandes est fixée au 5 mai 2019. Au-delà de cette date, aucune dossier ne pourra être instruit.

ATTENTION, DATE LIMITE DE DEPOT DE VOS DEMANDES LE 5 MAI 2019!

N°	FINESS	de	l'entité	juridia	ue :
----	---------------	----	----------	---------	------

(N° de 9 caractères, à saisir sans espace, il commence par le n° département dans lequel l'entité juridique - organisme gestionnaire- est situé)

6,	
	° FINESS de l'établissement : l° de 9 caractères, à saisir sans espace, il commence par le n° département dans lequel l'ESMS est situé)
Г	

ARS BFC - Appel à candidature 2019 Demande de crédits non reconductibles "gratification de st Catégorie de l'établissement Choisir dans la liste déroulante :
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible IME (dont UEMA, UEA)
☐ SESSAD
□ IEM
DITEP
□ SAMSAH
☐ FAM/EAM
☐ MAS
□ EEAP
☐ ESAT
☐ CMPP CAMSP
☐ CRA
CRP CPO UEROS
□ EATAH
☐ IDV IDV IESPESA
☐ GEM
Nom de l'établissement : ex: IME du Jardin
Mail de contact en cas de question :
La gratification est destinée à un jeune en formation : Choisir dans le menu déroulant :
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Educateur spécialisé 2e année
Educateur spécialisé 3e année
Educateur technique spécialisé 1e année
Educateur technique spécialisé 2e année
Educateur technique spécialisé 3e année
Assistant de service social 2e année
Assistant de service social 3e année
Educateur de jeunes enfants 2e année
Educateur de jeunes enfants 3e année
Psychologue

ARS BFC - Appel à candidature 2019 Demande de crédits non reconductibles "g	gratification de st
Autre:	
Si vous avez choisi "autre", précisez :	
Date de début de stage :	1
Date de fin de stage : (doit forcément être supérieure à 8 semaines, date limite de fin de stage le 30/06/2020)	
Montant de la gratification envisagé : (rappel de la règlementation : 577,50€ par mois (154 heures))	

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!